

MOTION

relative aux politiques du Luxembourg face aux risques liés à l'extension de la durée de vie des réacteurs nucléaires des pays voisins

La Chambre des Député.e.s,

- **considérant** la décision de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) en France d'autoriser l'exploitation des vingt réacteurs nucléaires de 1 300 MWe au-delà de leur durée de conception initiale, incluant notamment la centrale de Cattenom (la phase générique d'instruction¹) ;
- **considérant** la décision récente du Premier ministre belge, Bart de Wever, de prolonger la durée de vie des réacteurs Doel 4 et Tihange 3 de vingt ans au lieu de dix, étendant ainsi leur exploitation bien au-delà des prévisions initiales ;
- **considérant** que le Luxembourg a mené par le passé une politique résolument anti-nucléaire, motivée par des préoccupations quant à la fiabilité de cette technologie, aux surcoûts récurrents des projets nucléaires, ainsi qu'aux conséquences néfastes et continues des déchets radioactifs sur la santé humaine et l'environnement ;
- **considérant** qu'à ce jour, trente-deux communes luxembourgeoises ont exprimé leur soutien à la plateforme « Communes contre le nucléaire », campagne lancée à la suite de la catastrophe de Fukushima en 2011 et visant dans sa forme actuelle à empêcher le prolongement de la centrale de Cattenom ;
- **considérant** que le « Comité d'action luxembourgeois contre le nucléaire », chargé notamment de réclamer l'arrêt immédiat et définitif des centrales de Cattenom, Tihange et Doel, a récemment sollicité une entrevue auprès du gouvernement ;
- **considérant** qu'une motion, déposée en février 2025 largement soutenue, y compris par les deux partis de la majorité, invitait déjà le gouvernement à s'opposer à toute prolongation des installations nucléaires françaises et belges situées à proximité du Luxembourg ;
- **considérant** que, selon les propres mots des ministres Bettel, Delles et Wilmes, l'action du gouvernement face à l'extension du nucléaire s'est jusqu'à présent limitée

¹ Le processus d'évaluation des réacteurs nucléaires se fait en deux phases : une phase générique, commune à l'ensemble des réacteurs du palier et une phase spécifique, qui consiste à décliner les conclusions du réexamen périodique réacteur par réacteur en tenant compte des spécificités locales.

à « faire référence à la motion précitée » dans les échanges avec les homologues belges et français ;

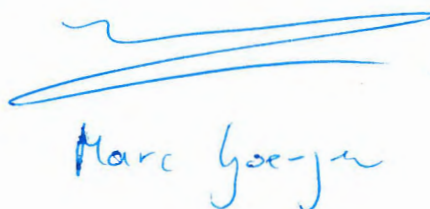
- **considérant** que la décision définitive concernant la prolongation de Cattenom interviendra en 2026, tandis que ceux relatives à Doel et Tihange ont déjà été confirmée en début d'année, réduisant ainsi le temps d'action du Luxembourg ;
- **considérant** que les réacteurs construits dans les années 1970 et 1980, dont Cattenom, Doel et Tihange, présentent fréquemment des déficiences en matière de sûreté, notamment en ce qui concerne la protection insuffisante des bassins de décantation, ce qui accroît le risque d'accidents graves et rend ces installations vulnérables à des actes terroristes ;
- **considérant** qu'un accident nucléaire à proximité du Luxembourg aurait des conséquences désastreuses pour la population et pourrait menacer l'existence même du pays ;

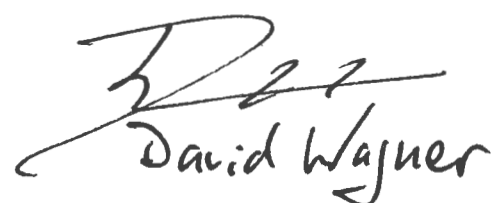
invite le gouvernement à :

- préparer une contestation juridique et technique d'une éventuelle prolongation des réacteurs de Cattenom, en accord avec les prochaines étapes procédurales ;
- évaluer en continu les recours juridiques possibles et assurer la pleine préparation du Luxembourg en cas de prolongation des centrales voisines ;
- présenter, d'ici la fin de l'année, un document de stratégie détaillant la position du Luxembourg et la feuille de route des futurs échanges avec les autorités françaises et belges, conformément à l'engagement pris lors de la dernière motion, notamment d'informer la Chambre des démarches prévues ;
- échanger régulièrement avec les communes faisant partie de la plateforme « Communes contre le nucléaire » et avec le « Comité d'action luxembourgeois contre le nucléaire », en vue de formuler des objectifs nationaux communs et de renforcer les compétences procédurales à la disposition du Luxembourg ;
- entamer des concertations avec les régions voisines afin de :
 - o mutualiser les expertises juridiques et techniques en vue d'une contestation coordonnée de la prolongation de Cattenom ;
 - o développer des projets transfrontaliers d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie, menant à terme à la fermeture des centrales nucléaires de Cattenom, Tihange et Doel.
- renforcer la coopération avec les États membres de l'Union européenne partageant une position critique à l'égard du nucléaire, afin de préparer, le cas échéant, des démarches conjointes au niveau européen.


Joëlle Ueffring


Franz Foyet


Marc Goergen


David Wagner